



# COMMENTAIRES DU COMITE NATIONAL EITI MADAGASCAR SUR LE RAPPORT DE VALIDATION

*Comité National – 27 Avril 2018*

## 1. INTRODUCTION

En 2007, le Gouvernement de Madagascar a annoncé son engagement pour la mise en œuvre de la norme internationale EITI et le pays a été accepté comme pays candidat à l'EITI en février 2008. Après la suspension pour cause d'instabilité politique prononcée par le Conseil d'administration de l'EITI en octobre 2011 et ayant interrompu la Validation du pays en vertu des Règles de l'EITI, le Premier ministre, Jean Omer Beriziky, a émis en mars 2013 un arrêté gouvernemental réactivant l'EITI Madagascar et établissant un Comité National de l'EITI permanent. Le Conseil d'administration de l'EITI a levé en juin 2014 la suspension de Madagascar et le Gouvernement a publié en août 2017 le décret 2017/736, portant institutionnalisation de l'EITI à Madagascar, placé sous la tutelle de la Primature. Le Comité National, organe délibératif de l'EITI Madagascar est présidé par le Ministre auprès de la Présidence chargé des Mines et du Pétrole, SEM. ZAFILAHY Ying Vah. Le Comité National comprend huit représentants de chacun des trois collèges (Gouvernement, Sociétés civiles et Industries Extractives).

Le 24 octobre 2016, le Conseil d'administration a décidé que la Validation de Madagascar à la Norme EITI commencerait le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Comme le prévoit le guide de Validation, le Secrétariat international a réalisé la première phase de la Validation, c'est-à-dire la collecte initiale de données, les consultations avec les parties prenantes et la préparation de son évaluation initiale des progrès accomplis au regard des exigences de l'EITI. Le Cabinet Adam Smith International (ASI) a été nommé Validateur Indépendant pour évaluer le travail réalisé par le Secrétariat International conformément au guide de Validation.

Le Comité National tient à remercier le Secrétariat International et le Cabinet ASI pour leurs évaluations objectives, et considère que les commentaires suivants contribueront à une meilleure appréciation des efforts et des progrès réalisés par Madagascar dans sa mise en œuvre de la norme mondiale de transparence des industries extractives EITI.

En tant que Validateur, ASI a pour responsabilité principale d'examiner l'évaluation initiale, de la modifier au besoin, et de fournir une synthèse de son examen indépendant dans un rapport de Validation, pour soumission au Conseil d'administration par le biais du Comité de Validation. Ainsi, le projet de rapport de Validation a fait suite à un examen d'assurance qualité de l'évaluation initiale effectuée par le Secrétariat international. Le Validateur a confirmé l'évaluation initiale du Secrétariat, selon laquelle les Exigences 1.1, 1.3, 1.4, 2.2, 2.4, 2.6, 4.1, 4.4, 4.6, 4.7, 4.9, 5.1, 5.2, 6.2 et 7.4 de la Norme ITIE ne sont pas respectées. En revanche, le Validateur suggère de considérer que les progrès accomplis eu égard à l'Exigence 2.2 sont inadéquats, et non pas significatifs.

Par conséquent, le Comité National a consolidé ses commentaires sur le rapport de Validation dans le présent document.

## 2. REMARQUES SUR L'ÉVALUATION INITIALE DU SECRETARIAT INTERNATIONAL ET CELLE DU VALIDATEUR INDEPENDANT

Après lecture du rapport d'évaluation initiale établi par le Secrétariat International et du rapport de validation réalisé par le Validateur Indépendant, le Comité National relève que le Validateur Indépendant est en accord avec l'évaluation initiale du Secrétariat International sauf

concernant l'Exigence 2.2 que le Validateur veut régresser en « progrès inadéquat » au lieu du « progrès significatif » initialement constaté par le Secrétariat International.

Le Comité National relève que des incompréhensions subsistent dans l'analyse du contexte malgache autant par rapport à la législation que les efforts engagés par le Comité National pour améliorer la mise en œuvre de la transparence du secteur extractif à travers entre autres la publication des rapports EITI et la mise en œuvre de la norme. Ainsi, les membres du Comité National ont décidé d'apporter ci-après des clarifications sur les questions évoquées par rapport aux exigences suivantes :

- Exigences 1.1, 1.3 sur les engagements de l'Etat et de la Société civile ainsi que l'exigence 1.4 sur la Gouvernance du Groupe multipartite
- Exigence 2.2 sur l'Octroi de licences
- Exigence 2.4 sur la Divulgence des Contrats
- Exigence 4.1 et 4.9 sur l'Exhaustivité et la Qualité des données
- Exigence 4.6 sur les Paiements infranationaux
- Exigence 6.2 sur les Dépenses quasi fiscales

### 3. REPONSES DU COMITE NATIONAL

Le Comité National présente alors ci-après toutes les activités réalisées et prévues pour répondre aux évaluations et aux recommandations émises dans le rapport de validation concernant particulièrement les neuf exigences où il est en désaccord listées plus haut :

#### **3.1 EXIGENCES 1.1, 1.3 SUR LES ENGAGEMENTS DE L'ETAT ET DE LA SOCIETE CIVILE ET L'EXIGENCE 1.4 SUR LA GOUVERNANCE DU GROUPE MULTIPARTITE**

Pour la réussite de la mise en œuvre de l'EITI, les engagements des trois parties qui constituent le Comité National sont primordiaux. Depuis la réactivation du Comité National en 2013, les membres du Comité National ont œuvré pour concrétiser les engagements des collègues qu'ils représentent. Le Comité National est honoré de constater que les évaluations du Secrétariat International et du Validateur Indépendant reconnaissent par un «un progrès dépassé» l'engagement des industries extractives. Par cette explication, le Comité National veut également faire reconnaître la solidarité et l'importance du travail toujours tripartite ré surtout durant la période concernée de 2014 à 2017. Le Comité National tient à faire remarquer que les trois collègues ont toujours été représentés au cours des travaux du Comité. La qualité des activités rendues et des rapports publiés où les chefs de file ont été tour à tour des représentants des collègues témoignent des efforts réalisés par les représentants du collège de l'Administration et de la Société civile avec les représentants des industries extractives. Pour ne citer entre autres, le lead de la réalisation du rapport annuel de progrès 2016 qui a été confié au représentant de la Société civile, celui de l'élaboration de la feuille de route à un représentant de l'administration etc. pendant le dernier semestre de l'année 2016 en l'absence du Secrétaire Exécutif. Ces engagements pourraient sans doute être considérés comme des engagements personnels de chaque membre mais le Comité National souhaiterait faire reconnaître en cela les engagements des entités que les membres représentent.

Par ailleurs le Comité National reconnaît effectivement que le fonctionnement du Comité National n'a pas toujours été la plus facile surtout durant les périodes difficiles avec le manque de financement et la réduction du personnel du Secrétariat National. Et justement, pour faire avancer les choses et continuer la mise en œuvre de la norme dans le pays, les membres ont tous participé activement à la bonne conduite des activités de l'EITI Madagascar. Il se peut que l'on reproche aux membres du Comité National d'avoir eu des réunions avec

des délais d'annonce assez courts ou qu'il a tenu trop de réunions par rapport à une période donnée ; mais ces réunions et les activités réalisées à l'époque justifiaient justement des engagements volontaires et bénévoles de la part des membres du Comité National. Ce, afin de marquer leurs volontés à continuer la mise en œuvre de la norme EITI à Madagascar et à parfaire la mise en œuvre malgré les difficultés rencontrées. La persistance des membres a même fait qu'une étude a été diligentée pour identifier et corriger les lacunes dans la gouvernance du Comité National. Cette étude sur le « Renforcement de la gouvernance du groupe multipartite » a été confié au Cabinet Ernst & Young et rendu public au mois de mars 2017 ([www.eitimadagascar.org/publication](http://www.eitimadagascar.org/publication)).

Depuis, la mise en œuvre des recommandations de cette étude, déjà concrétisée en outre par la publication du décret portant institutionnalisation de l'EITI sont en cours. Certes, le Comité National est conscient que la résolution du problème de financement au niveau du fonctionnement du Secrétariat National est sans aucun doute l'une des solutions pour encore améliorer le fonctionnement du Comité National. En effet, le recrutement du staff du Secrétariat National allègerait beaucoup les membres du Comité National et le Secrétaire Exécutif. Des lobbyings continuent d'être menés au niveau de la Primature et du Gouvernement pour pérenniser les fonds à octroyer pour le fonctionnement de l'EITI Madagascar suivant le décret d'institutionnalisation. En outre, si la mise en œuvre des plans de travaux ainsi que le suivi des recommandations sont jugés par les évaluations en « progrès satisfaisants », le Comité National estime que ce sont justement les résultats probants d'une collaboration fructueuse entre les trois parties constitutives de l'EITI Madagascar.

**Ainsi, le Comité National propose de revoir les Exigences 1.1 et 1.3 sur les engagements de l'Etat et de la Société Civile dans la mise en œuvre de l'EITI Madagascar ainsi que la conformité à l'Exigence 1.4 concernant le Groupe Multipartite soient révisées en « progrès satisfaisants » et non « progrès significatifs ».**

### **3.2 EXIGENCE 2.2 SUR L'OCTROI DE LICENCES**

Le Comité National, comme indiqué dans les plans de travail annuels s'est toujours focalisé sur la mise en œuvre de la transparence surtout dans les principaux cadres de gestion du secteur extractif comme la gestion des permis miniers et des données géo scientifiques.

La description du processus de transfert ou d'octroi de la licence tels que prévus dans la législation actuelle est accessible au public et présenté dans le rapport EITI 2014. Il faut noter que de par le principe d'octroi des permis miniers en « premier venu, premier servi », les évaluations techniques et financières des dossiers se font suivant les critères de recevabilité et de traitement prévus par la législation en vigueur. A partir de la période de transition où le gel d'octroi des permis minier a été évoqué, le Comité National a toujours misé pour la transparence de la gestion des titres miniers au niveau du Bureau de Cadastre Minier de Madagascar. Un diagnostic de la situation a été confié à un Consultant indépendant à qui il a été demandé d'examiner les demandes en instance et d'analyser les conditions, l'efficacité et l'efficience des procédures d'octroi de licences à Madagascar. Ce, en présentant également les tendances et les bonnes pratiques sur le plan international. Des rapports de suivi consécutifs aux recommandations émises et réalisés par l'EITI Madagascar pour renforcer la transparence dans la gestion des permis miniers ont été régulièrement présentés aux parties prenantes. Ce, afin de voir par exemple, l'évolution de la gestion des licences minières depuis le moratoire de 2011 sur les octrois de nouvelles licences. Le Comité National estime alors avoir répondu à l'Exigence sur l'octroi des licences en divulguant la liste complète des permis valides et des mouvements de permis au cours de l'année d'exercice ciblée par le rapport EITI.

L'octroi de permis miniers et l'apurement de tous les demandes en instance au niveau du Bureau Cadastre Minier pour répondre aux attentes d'une ou de plusieurs parties prenantes restent une décision politique du Gouvernement. Le Comité National dans sa mise en œuvre de la transparence dans le secteur extractif et l'application de la norme EITI se doit d'insister pour la divulgation complète des procédures d'octroi et de la liste des permis octroyés avec un suivi efficace à travers entre autres les rapports EITI ou les publications sur les études qu'il a diligenté.

Par ailleurs, les réformes prévues concernant le Code minier et pétrolier ont également été rapporté afin de donner au public un aperçu des éventuels changements dans le cadre de la gestion de ces permis miniers. Le Comité National, malgré la complexité et la sensibilité du sujet estime que Madagascar a réalisé des progrès satisfaisants car il a divulgué les informations requises dans le Rapport EITI 2014 et qu'actuellement les lacunes d'informations sur les licences minières dans le Rapport ITIE 2014 ont été comblées par le nouveau cadastre en ligne du Bureau du Cadastre Minier de Madagascar (BCMM) et par un accès sur demande auprès du BCMM.

**Aussi, le Comité National est d'avis que Madagascar a accompli « un progrès satisfaisant » par rapport à la mise en œuvre de cette exigence 2.2 sur l'Octroi des licences.**

### **3.3 EXIGENCE 2.4 SUR LA DIVULGATION DES CONTRATS**

Cette exigence encourage les pays de mise en œuvre à divulguer publiquement tous les contrats et les licences qui fixent les conditions d'exploitation de pétrole de gaz et de minéraux. Les recommandations suggèrent que Madagascar devra clarifier et documenter la politique du gouvernement au sujet de la divulgation des contrats et des licences, ainsi que la pratique réelle, y compris toute réforme prévue ou en cours.

Le Comité National tient à préciser et maintient ses avis lors de l'exercice d'auto évaluation que concernant le secteur minier, l'importance relative des contrats est quasi inexistante. En effet, les conditions d'exploitation des mines à Madagascar sont stipulées dans la Constitution, le Code minier, la loi sur les grands investissements miniers et leurs textes d'application ainsi que dans les législations connexes aux activités minières. Ce, à l'exception des conventions d'établissement de QMM, qui a été approuvé au niveau de l'Assemblée Nationale.

Les plans types et les cahiers de charges qui sont consultables et accessibles au public au niveau des entités concernées tels que le BCMM et les Directions Interrégionales des Mines ainsi que les cahiers de charges environnementales disponibles sur demande auprès de l'ONE et des Collectivités territoriales décentralisées sont des dispositions issues de la législation en vigueur.

Pour ce qui est du secteur pétrolier, les rapports EITI montrent que des modèles de contrats types sont accessibles au public à travers le lien [www.omnis.mg](http://www.omnis.mg). Des extraits de presse sur le sujet est en annexe du présent document.

Ainsi, le Comité National est d'avis que la législation en vigueur clarifie la situation particulière de Madagascar concernant la gestion de tous les opérateurs et de toutes les industries qui travaillent dans les secteurs minier et pétrolier. Les contrats miniers et les conventions minières tels qu'ils sont compris dans les autres pays ne sont pas applicables à Madagascar.

**Par conséquent, le Comité National considère que Madagascar a pleinement satisfait à l'Exigence 2.6 de la Norme ITIE sur la divulgation des contrats. Le Comité**

demande alors une révision de l'évaluation en « progrès satisfaisant » au lieu de « progrès significatif ».

### 3.4 EXIGENCE 4.1 ET 4.9 SUR LA DIVULGATION EXHAUSTIVE DES TAXES ET DES REVENUS ET LA QUALITE DES DONNEES

*« Conformément à l'Exigence 4.1.a, le Groupe multipartite devra veiller à ce que ses décisions relatives à la matérialité pour sélectionner les entreprises et les flux de revenus dans le cadre du rapprochement soient clairement documentées. Dans son approche à la matérialité des flux de revenus, le Groupe multipartite est encouragé à trouver un équilibre entre l'exhaustivité et la pertinence pour les parties prenantes, à s'assurer qu'une approche faisable au rapprochement est adoptée et à faciliter l'intégration de la transparence des revenus dans les systèmes du gouvernement et des entreprises. Aux termes de l'Exigence 4.1.c, le Groupe multipartite devra faire en sorte que la matérialité des paiements versés par chacune des entités non déclarantes fasse l'objet d'une évaluation claire pour soutenir l'évaluation globale par l'Administrateur Indépendant de l'exhaustivité du rapprochement. En conformité avec l'Exigence 4.1.d, sauf difficultés pratiques importantes, le gouvernement est en outre tenu de fournir des informations sous forme agrégée sur le montant total des revenus provenant de chaque flux financier et économique convenu dans le périmètre du rapprochement, y compris sur les revenus inférieurs aux seuils de matérialité établis. »*

Un des enjeux auquel l'EITI Madagascar a dû faire face était d'expliquer au public l'existence de plusieurs flux de revenus au sein du secteur extractif, autres que les redevances minières. C'est dans ce sens que les rapports EITI ont toujours voulu intégrer tous les flux de paiements de la part du secteur extractif à travers une liste très exhaustive des impôts et des taxes relatifs aux secteurs minier et pétrolier tel que rapporté dans le rapport EITI 2014. Depuis, une soixantaine de types de paiements constituaient la matérialité des revenus du secteur extractif avec une importance relative tous différents. L'équilibre entre l'exhaustivité et la pertinence ne pouvait être pris en compte qu'après l'obtention de statistiques sur l'évolution de ces différents flux au cours des dernières années. Aussi, cette analyse est déjà intégrée dans les rapports EITI 2015 et 2016 à travers une analyse approfondie des flux de paiements dans l'étude de cadrage de ces rapports. Il en était de même lors de l'élaboration du rapport EITI 2014 avec une analyse préalable documentée dans le rapport de matérialité et de cadrage du rapport.

Suivant les procédures d'audit appliquées par l'Administrateur Indépendant pour garantir la qualité des données, le Comité National a validé un processus et des démarches claires et transparentes et qui sont également documentés dans l'étude de cadrage.

**Le Comité National considère alors que sur l'Exigence 4.1 concernant l'exhaustivité des taxes et des revenus, les rapports EITI publiés ont largement satisfait la Norme et demande une reconsidération de l'exigence à un niveau de « progrès satisfaisant ». Il en est de même pour l'Exigence 4.9 sur la qualité des données.**

### 3.5 EXIGENCE 4.6 SUR LES PAIEMENTS INFRANATIONAUX

Le Comité National tient à donner les clarifications suivantes concernant les ristournes et les redevances minières. Deux procédures distinctes existent car la réglementation prévoit initialement la possibilité de collecte à la base des ristournes et des redevances minières. Il s'agirait alors d'un paiement direct effectué par l'opérateur au trésor public local qui transfère par la suite les quotes-parts aux différents bénéficiaires.

Cependant, la Direction Générale des Mines dans le cadre des procédures d'exportations effectuées à son niveau doit vérifier l'effectivité du paiement des ristournes et

des redevances minières. Dans le cas où l'exportateur ne s'est pas encore acquitté de ces paiements, la Direction Générale des Mines établit alors l'ordre de versement des ristournes et des redevances avec les quotes-parts des différents bénéficiaires et l'opérateur doit s'acquitter de ces paiements auprès du Trésor public central à Antananarivo. Ensuite, le Trésor public doit redistribuer les recettes aux différents bénéficiaires prévus.

Le cas des Frais d'administration minière au niveau du BCMM vient de basculer également dans ce système de versement au niveau du trésor public avant le transfert vers les bénéficiaires à partir de fin 2014.

Des disfonctionnements ont été constatés dans les rapports EITI quant à la régularité et à l'effectivité des redistributions. Des régularisations et des améliorations ont été constatées suite aux recommandations issues des précédents rapports EITI. Cependant, le Comité National a décidé d'initier l'élaboration d'un rapport sur les paiements et les transferts internationaux afin d'identifier les éventuels obstacles et proposer des recommandations pour améliorer la gestion de ces flux de revenus.

Par ailleurs, la recommandation émise dans le rapport de validation a été prise en compte lors de l'élaboration des rapports EITI 2015 et 2016.

Pour ce qui est du cas particulier d'Ambatovy, les arrêtés de redistribution des ristournes minières viennent de sortir récemment et sont disponibles en annexes du présent document. L'EITI Madagascar s'engage à suivre la mise en œuvre des dispositions de ces arrêtés dans les prochains rapports EITI.

**Par conséquent, le Comité National considère que Madagascar a fourni des efforts pour satisfaire cette Exigence 4.6 de la Norme ITIE sur les paiements infranationaux et des résultats ont été obtenus malgré que des recommandations restent à mettre en œuvre. Le Comité demande alors une révision de l'évaluation en « progrès significatif » comme les transferts infranationaux au lieu de « progrès inadéquat ».**

### **3.6 EXIGENCE 6.2 DEPENSES QUASI FISCALES**

Tel que décrits dans les recommandations du rapport EITI 2014, les dépenses quasi fiscales incluent les accords par le biais desquels les entreprises d'Etat entreprennent des dépenses sociales, telles que les paiements pour des services sociaux, pour des infrastructures publiques, pour des subventions sur les combustibles ou pour le service de la dette nationale, etc... extérieures au processus de budget national. Le Groupe multipartite est tenu de mettre au point un processus de déclaration en vue d'atteindre un niveau de transparence égal à celui qui existe pour les autres paiements et flux de revenus et d'inclure les filiales des entreprises d'Etat ainsi que les opérations conjointes.

Le Rapport ITIE 2014 mentionne la nécessité de clarifier l'existence de dépenses quasi fiscales liées aux revenus du secteur extractif. D'après la compréhension du Comité national, la seule société d'Etat considéré était la société KRAOMA. La société a effectivement fait des déclarations sur ses dépenses sociales. Lors de l'auto évaluation, le Comité National avait discuté sur ce point pour voir s'il s'agissait alors de dépenses sociales obligatoire de par les cahiers de charges environnementales ou plutôt de dons volontaires faits aux communautés. Il a été retenu qu'il s'agissait plutôt de dépenses sociales obligatoires et volontaires dont la liste est divulguée dans le rapport EITI 2014. A partir de ce constat, aucune autre dépense n'a été considérée comme dépenses quasi-fiscale.

**Par conséquent, le Comité National considère que Madagascar a sans doute été jugé en « progrès inadéquat » dans la satisfaction de l'exigence concernée par manque**

de compréhension face à ce que demande la norme et en se fiant aux déclarations établies et vérifiées par le validateur indépendant. Le Comité sollicite que cette exigence soit quand même réévaluée au niveau de « progrès significatif ».

#### 4. PRECISIONS SUR LES RECOMMANDATIONS DU VALIDATEUR

En tenant compte des réponses partagées ci-dessous, le Comité National tient également à apporter les compléments d'informations suivantes par rapport aux recommandations proposées par le Validateur Indépendant :

Validator's recommendation	Comité National's comments
<p>1. In accordance with Requirement 1.1, the government must be fully, actively and effectively engaged in the EITI process. The government is required to appoint a senior individual to lead the implementation of the EITI. The appointee should have the confidence of all stakeholders, the authority and freedom to coordinate action on the EITI across relevant ministries and agencies, and be able to mobilise resources for EITI implementation. To further strengthen implementation following the institutionalisation of EITI Madagascar through the 2017 Decree, the government is encouraged to further entrench EITI funding in government budgeting to ensure the sustainability of EITI implementation over the long term. In accordance with requirement 8.3.c.i, the government constituency should develop and disclose an action plan for addressing the deficiencies in government engagement documented in the initial assessment.</p>	<p>Depuis l'adoption du décret portant institutionnalisation de l'EITI en août 2017, toutes les parties prenantes dont le Gouvernement réitèrent leur engagement.</p> <p>Certes, des efforts continuent à être fournis pour redynamiser ces engagements avec la nomination des Chefs de file pour les trois collèges formant le Comité National :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. RAKOTOARIMANANA Pamphile, Directeur Général des Mines,</li> <li>• Madame BOARLAZA Lydia pour les compagnies extractives et</li> <li>• M.RANDRIANANDRASANA Herinarahinjaka Eryck pour la société civile ont également été désignés par leurs pairs.</li> </ul> <p>Ils seront en outre chargés de l'élaboration d'un plan d'action pour renforcer les engagements de leurs collèges respectifs.</p> <p>Par ailleurs, l'effectivité d'un financement pérenne des structures de l'EITI à partir de cette année 2018 devront encore plus confirmer l'engagement effectif du Gouvernement.</p>
<p>2. In accordance with requirement 1.3.a, the civil society constituency should demonstrate that they are able fully, actively and effectively engaged in the EITI process. Specifically, civil society should ensure that they are able to fully contribute and provide input to the EITI process and that they have adequate capacity to participate in the EITI. In accordance with requirement 8.3.c.i, the civil society constituency should develop and disclose an action plan for addressing the deficiencies in</p>	<p>L'engagement de la société civile a toujours accompagné l'EITI Madagascar depuis sa mise en œuvre.</p> <p>Dans le cadre de l'amélioration de l'efficience de la participation de tous les collèges au sein du Comité National, un chef de file tel que prévu dans le nouveau règlement intérieur du Comité National.</p> <p>Par ailleurs, Le Comité National s'engage à poursuivre ses efforts de renforcement des capacités à l'endroit de la société civile afin</p>

<b>Validator's recommendation</b>	<b>Comité National's comments</b>
<p>civil society engagement documented in the initial assessment.</p>	<p>de les aider à être plus efficace dans leur participation tant au niveau de que pour engager les débats et les plaidoiries en dehors de la plateforme du Comité National. Le plan de travail du Comité National dans ce sens continue et des activités ont été réalisées telle que la formation des journalistes,...</p>
<p>3. In accordance with Requirement 1.4.b.vii, the MSG should ensure that there is sufficient advance notice of meetings and timely circulation of documents prior to their debate and proposed adoption. The MSG is encouraged to ensure that deviations from their ToR are recorded and transparent. Government and company constituencies are encouraged to ensure that their representatives' attendance at MSG meetings is consistent and of sufficiently high level to allow the MSG to take decisions and follow up on them. In accordance with Requirement 1.4.b.viii, the MSG must keep written records of its discussions and decisions.</p>	<p>Après la levée de suspension en juin 2014, l'EITI Madagascar a subi des difficultés financières notables concernant entre autres le fonctionnement du Secrétariat National. Ce qui a également créé des effets conséquents sur l'efficacité du fonctionnement du Comité National. Après l'adoption du décret portant institutionnalisation de l'EITI Madagascar et du règlement intérieur du Comité National, des efforts sont fournis et restent à continuer pour rendre effectives toutes les dispositions prévues dans ces textes afin d'améliorer et renforcer la gouvernance du Comité National tels que prévus dans l'étude initiée dans cet objectif. Le règlement intérieur et le décret portant institutionnalisation sont disponibles en version française et malagasy.</p>
<p>4. In accordance with Requirement 2.2, a description of the process for transferring or awarding the license and the technical and financial criteria used should be publicly available. Not least given the significant debate surrounding license movements in the mining sector, EITI Madagascar is encouraged to use EITI reporting as a diagnostic tool for non-trivial deviations from the applicable legal and regulatory framework governing license transfers and awards. In cases of competitive tender for mining, oil and gas licenses, the MSG will have to disclose the list of applicants and the bid criteria for licenses awarded through a bidding process. The MSG is encouraged to consider stakeholders calls for further analysis on the efficiency and effectiveness of licensing procedures in Madagascar.</p>	<p>Le Comité National a donné ses commentaires sur le sujet dans les réponses ci-dessus au point de l'Exigence 2.2 sur l'Octroi des licences.</p>

<b>Validator's recommendation</b>	<b>Comité National's comments</b>
<p>5. In accordance with Requirement 2.4, EITI Madagascar should clarify and document the government's policy on disclosure of contracts and licenses, as well as actual practice, including any reforms that are planned or underway.</p>	<p>Le Comité National a souhaité répondre à cette recommandation plus haut à la partie 3.2 du présent document concernant l'Exigence sur le contrat à la page xx.</p>
<p>6. In accordance with Requirement 2.6, the MSG should ensure that a comprehensive list of state participation in the extractive industries, including terms associated with state equity and any changes in the year under review, be publicly accessible. The MSG must also clarify the rules and practices governing financial relations between SOEs (most notably KRAOMA) and the state. The MSG may wish to liaise with relevant government entities and development partners to assess the extent to which clarification of such issues could support progress under the IMF extended credit facility. Stakeholders are encouraged to embed reporting of such information through routine government systems, for instance in publishing extractives SOEs' statutes and audited financial statements on a regular basis.</p>	<p>Comparativement au rapport EITI 2014, du progrès a été réalisé lors de l'élaboration des rapports Rapport ITIE 2015 et 2016 pour répondre à cette recommandation et présenter exhaustivement lors de l'étude de cadrage une liste des participations de l'État dans le secteur minier et pétrolier.</p>
<p>7. In accordance with Requirement 4.1.a, the MSG should ensure that its materiality decisions related to selecting companies and revenue streams for reconciliation are clearly documented. In its approach to the materiality of revenue streams, the MSG is encouraged to strike a balance between comprehensiveness and relevance for stakeholders, to ensure that a workable approach to reconciliation is adopted and to facilitate the embedding of revenue transparency in government and company systems. In accordance with Requirement 4.1.c, the MSG should ensure that the materiality of payments from each non-reporting entity is clearly assessed to support the IA's overall assessment of the comprehensiveness of reconciliation. In accordance with Requirement 4.1.d, unless</p>	<p>Se référer à la réponse donnée concernant l'Exigence 4.1 concernant la Divulgence exhaustive des taxes et des revenus. Par ailleurs, des changements notables dans la méthodologie ont été apportés lors de l'élaboration des rapports EITI 2015 et 2016 afin d'intégrer cette recommandation.</p>

Validator's recommendation	Comité National's comments
<p>there are significant practical barriers, the government is additionally required to provide aggregate information about the amount of total revenues received from each of the benefit streams agreed in the scope of reconciliation, including revenues that fall below agreed materiality thresholds.</p>	
<p>8. In accordance with Requirement 4.4, the MSG should assess the materiality of government revenues from the transportation of minerals, clarifying the management of port-related fees on the transportation of minerals.</p>	<p>Le Comité National prend bonne note de cette recommandation et l'analyse effectuée par l'Administrateur Indépendant lors de la réalisation de l'étude de cadrage du rapport EITI Madagascar, année fiscale 2015 a démontré que ce paiement n'était pas significatif. Toutefois, le Comité National s'engage à procéder systématiquement à la vérification et à la divulgation des paiements effectués au titre du transport des productions s'il existe réellement dans les prochains rapports EITI.</p>
<p>9. In accordance with Requirement 4.6, the MSG should establish whether direct subnational payments, within the scope of the agreed benefit streams, are material. Where material, the MSG is required to ensure that reconciled information on company payments to subnational government entities and the receipt of these payments be publicly accessible. EITI Madagascar may wish to provide more information on the disbursement of ristournes from Ambatovy to host communes built-up since the start of production in 2012 given the materiality of such delayed payments.</p>	<p>Se référer aux précisions données plus haut concernant l'exigence 4.6 sur les paiements directs infranationaux.</p>
<p>10. In accordance with Requirement 4.7, the MSG is required to ensure that EITI data is presented by individual company, government entity and revenue stream. To strengthen implementation, the MSG may wish to consider the extent to which it can make progress in implementing project-level EITI reporting ahead of the deadline for all EITI Reports covering fiscal periods ending on or</p>	<p>Le Comité National intégrera cette recommandation dans la réalisation des prochains rapports EITI portant sur les exercices clos au 31 décembre 2018 ou après.</p>

Validator's recommendation	Comité National's comments
<p>after 31 December 2018.</p>	
<p>11. In accordance with Requirement 4.9.a, the EITI requires an assessment of whether the payments and revenues are subject to credible, independent audit, applying international auditing standards. In accordance with requirement 4.9.b.iii and the standard Terms of Reference for the Independent Administrator agreed by the EITI Board, the MSG and Independent Administrator should:</p> <p>a. examine the audit and assurance procedures in companies and government entities participating in the EITI reporting process, and based on this examination, agree what information participating companies and government entities are required to provide to the Independent Administrator in order to assure the credibility of the data in accordance with Requirement 4.9. The Independent Administrator should exercise judgement and apply appropriate international professional standards in developing a procedure that provide a sufficient basis for a comprehensive and reliable EITI Report. The Independent Administrator should employ his/her professional judgement to determine the extent to which reliance can be placed on the existing controls and audit frameworks of the companies and governments. The Independent Administrator's inception report should document the options considered and the rationale for the assurances to be provided.</p> <p>b. ensure that the Independent Administrator provides an assessment of comprehensiveness and reliability of the (financial) data presented,</p>	<p>Les démarches exposées dans les rapports EITI sont celles toujours convenues et appliquées suivant les conseils de l'Administrateur Indépendant. Le Comité National se demande dans le cadre de l'évaluation comment ce résultat pourrait être influé par les propositions du Cabinet Réconciliateur, garant de la qualité et de la vérification des données, soumises et validées par le Comité National.</p>

Validator's recommendation	Comité National's comments
<p>including an informative summary of the work performed by the Independent Administrator and the limitations of the assessment provided.</p> <p>c. ensure that the Independent Administrator provides an assessment of whether all companies and government entities within the agreed scope of the EITI reporting process provided the requested information. Any gaps or weaknesses in reporting to the Independent Administrator must be disclosed in the EITI Report, including naming any entities that failed to comply with the agreed procedures, and an assessment of whether this is likely to have had material impact on the comprehensiveness and reliability of the report.</p>	
<p>12. In accordance with Requirement 5.1, EITI Madagascar should publicly clarify which extractive industry revenues, whether cash or in-kind, are recorded in the national budget. Where revenues are not recorded in the national budget, the allocation of these revenues must be explained, with links provided to relevant financial reports as applicable. To strengthen implementation, EITI Madagascar may wish to use EITI reporting to monitor the migration of government finances towards a single Treasury account system, providing a platform for public information on the management of off-budget extractives revenues.</p>	<p>Le Comité National comprend cet objectif ultime de la mise en œuvre de l'EITI. Les rapports EITI Madagascar en rapportant les allocations des revenus intégrés dans le processus de budget participatif se veulent être une initiative précurseur pour atteindre cet objectif.</p>
<p>13. In accordance with Requirement 5.2, the MSG is required to ensure that material subnational transfers of extractives revenues are publicly disclosed, when such transfers are mandated by a national constitution, statute or other revenue sharing mechanism. The MSG should also disclose any discrepancies between the transfer amount calculated in accordance with</p>	<p>Cette recommandation est prise en compte depuis que les rapports EITI ont en effet pu démontrer que des écarts existent entre le montant des transferts calculés et les montants réellement perçus par les entités bénéficiaires. C'est la raison pour laquelle le Comité National a demandé l'étude sur les paiements et les transferts infranationaux. Ce afin de mieux en</p>

Validator's recommendation	Comité National's comments
the relevant revenue sharing formula and the actual amount transferred between the central government and each relevant subnational entity. The MSG is encouraged to reconcile these transfers.	comprendre le mécanisme de transferts et de répartition et également d'identifier à travers les recommandations du rapport les éventuels blocages et les solutions pour pouvoir rapprocher les transferts.
14. In accordance with Requirement 6.2, the MSG should undertake a comprehensive review of all expenditures undertaken by extractives SOEs that could be considered quasi-fiscal. The MSG should develop a reporting process for quasi-fiscal expenditures with a view to achieving a level of transparency commensurate with other payments and revenue streams.	Le Comité National a donné ses commentaires sur le sujet dans les réponses ci-dessus concernant l'Exigence 6.2 sur les Dépenses quasi fiscales.
15. In accordance with Requirement 7.4, the annual progress report should be the product of consultations with all stakeholders and include a review of the impact of EITI implementation. Civil society groups and industry involved in the EITI, particularly, but not only those serving on the MSG, should be able to provide feedback on the EITI process and have their views reflected in the APR.	Le Comité National prend bonne note de cette recommandation et espère apporter de nettes améliorations dans le prochain rapport annuel d'avancement 2017. Ce, tant en termes de consultation de parties prenantes autres que les membres du Comité National lors de la finalisation du rapport annuel d'avancement qu'en termes de suivi concernant l'impact de la mise en œuvre de l'EITI dans le pays.

## 5. EVALUATION PAR LE COMITE NATIONAL

Certes, le Comité National s'est déjà soumis à un exercice d'auto évaluation et reconnaît qu'il s'agit d'un exercice assez difficile où le Comité National s'est efforcé à aller au plus profond de son analyse. Ce, afin d'identifier les lacunes en vue de la mise en œuvre de mesures correctives préalablement à l'évaluation réalisée par le Secrétariat International et le Validateur Indépendant. A la suite de cet exercice, un résultat assez sévère est sorti au mois de juillet 2016, ce qui a certainement pu aider le Comité National en restant impartial et objectif, à rectifier la mise en œuvre des exigences de la norme à travers plusieurs activités concrètes et palpables. Aussi, pour être fidèle à cet exercice d'auto évaluation et reconnaître les améliorations qui ont été réalisées par les parties prenantes depuis la publication des mesures correctives, le Comité National réévalue la conformité de Madagascar à la Norme EITI dans le tableau ci-après :

*Figure 1 – Validator's assessment*

EITI Requirements		LEVEL OF PROGRESS				
		No progress	Inadequate	Meaningful	Satisfactory	Beyond
Categories	Exigences					
<b>MSG oversight</b>	Government engagement (#1.1)			■	→	
	Industry engagement (#1.2)					■
	Civil society engagement (#1.3)			■	→	
	MSG governance (#1.4)			■	→	
	Work plan (#1.5)				■	
<b>Licenses and contracts</b>	Legal framework (#2.1)				■	
	License allocations (#2.2)			■	→	
	License register (#2.3)				■	
	Policy on contract disclosure (#2.4)			■	→	
	Beneficial ownership (#2.5)	■				
	State participation (#2.6)		■			
<b>Monitoring production</b>	Exploration data (#3.1)					■
	Production data (#3.2)				■	
	Export data (#3.3)				■	
<b>Revenue collection</b>	Comprehensiveness (#4.1)		■	→		
	In-kind revenues (#4.2)	■				
	Barter agreements (#4.3)	■				
	Transportation revenues (#4.4)		■			
	SOE transactions (#4.5)	■				
	Direct subnational payments (#4.6)		■	→		
	Disaggregation (#4.7)			■		
	Data timeliness (#4.8)				■	
	Data quality (#4.9)		■	→		
<b>Revenue allocation</b>	Distribution of revenues (#5.1)		■			
	Subnational transfers (#5.2)			■		
	Revenue management and expenditures (#5.3)	■				
<b>Socio-economic contribution</b>	Mandatory social expenditures (#6.1)				■	
	SOE quasi-fiscal expenditures (#6.2)	■	→			
	Economic contribution (#6.3)				■	
<b>Outcomes and impact</b>	Public debate (#7.1)				■	
	Data accessibility (#7.2)	■				
	Follow up on recommendations (#7.3)				■	
	Outcomes and impact of implementation (#7.4)			■		
				■		

Legend to the assessment card

	The country has made no progress in addressing the requirement. The broader objective of the requirement is in no way fulfilled.
	The country has made inadequate progress in meeting the requirement. Significant elements of the requirement are outstanding and the broader objective of the requirement is far from being fulfilled.
	The country has made progress in meeting the requirement. Significant elements of the requirement are being implemented and the broader objective of the requirement is being fulfilled.
	The country is compliant with the EITI requirement.
	The country has gone beyond the requirement.
	This requirement is only encouraged or recommended and should not be taken into account in assessing compliance.
	The MSG has demonstrated that this requirement is not applicable in the country.

## 6. CONCLUSION

En conclusion, le Comité National est d'accord avec le Secrétariat International et l'Administrateur indépendant pour évaluer que le pays a failli sur les Exigences 2.6, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2 et 7.4 de la Norme ITIE.

Par contre, pour ce qui sont des Exigences 4.1, 4.4, 4.9 qui ont été jugées « progrès inadéquats », le Comité National propose de rehausser le niveau de conformité Madagascar au niveau de « progrès satisfaisants » car toutes les dispositions ont été prises pour répondre aux exigences de la norme tels que décrites dans les rapports EITI.

En outre, le Comité National estime que pour ce qui sont des Exigences 1.1, 1.3, 1.4, 2.2, et 2.4 de la Norme ITIE, le niveau de « progrès satisfaisant » a également été atteint.

Les Exigence 4.6 sur les paiements infranationaux et l'Exigence 6.2 sur les dépenses quasi fiscales des sociétés d'Etat sont jugé de la part du Comité National en « progrès significatif » comme l'exigence sur les transferts infranationaux, au lieu du « progrès inadéquat ».

## 7. ANNEXE 1 : Extraits de presses sur la divulgation des contrats pétroliers

## 8. ANNEXE 2 : Arrêtés de redistribution des ristournes d'Ambatovy